



**Conseil Économique  
et Social**

Distr.  
GÉNÉRALE

TRANS/WP.29/2001/58  
24 août 2001

FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS  
et FRANCAIS

---

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Forum mondial de l'harmonisation des Règlements  
concernant les véhicules (WP.29)

(Cent vingt-cinquième session, 6-9 novembre 2001,  
point 5.2.12. de l'ordre du jour)

PROPOSITION DE PROJET DE COMPLEMENT 4 A LA SERIE 01  
D'AMENDEMENTS AU REGLEMENT No 52

(Véhicules de faible capacité pour le transport  
des voyageurs, catégorie M2 et M2)

Transmis par le Groupe de travail des dispositions  
générales de sécurité (GRSG)

Note : Le texte reproduit ci-après a été adopté par le GRSG à sa quatre-vingtième session et il est transmis pour examen au WP.29 et à l'AC.1. Il a été établi sur la base du document TRANS/WP.29/GRSG/2001/1, tel qu'il a été modifié (TRANS/WP.29/GRSG/59, par. 13).

---

Le présent document est un document de travail distribué pour examen et commentaires. Quiconque l'utilise à d'autres fins en porte l'entière responsabilité. Les documents sont également disponibles via INTERNET :  
<http://www.unece.org/trans/main/welcwp29.htm>

Le titre du Règlement, modifier comme suit:

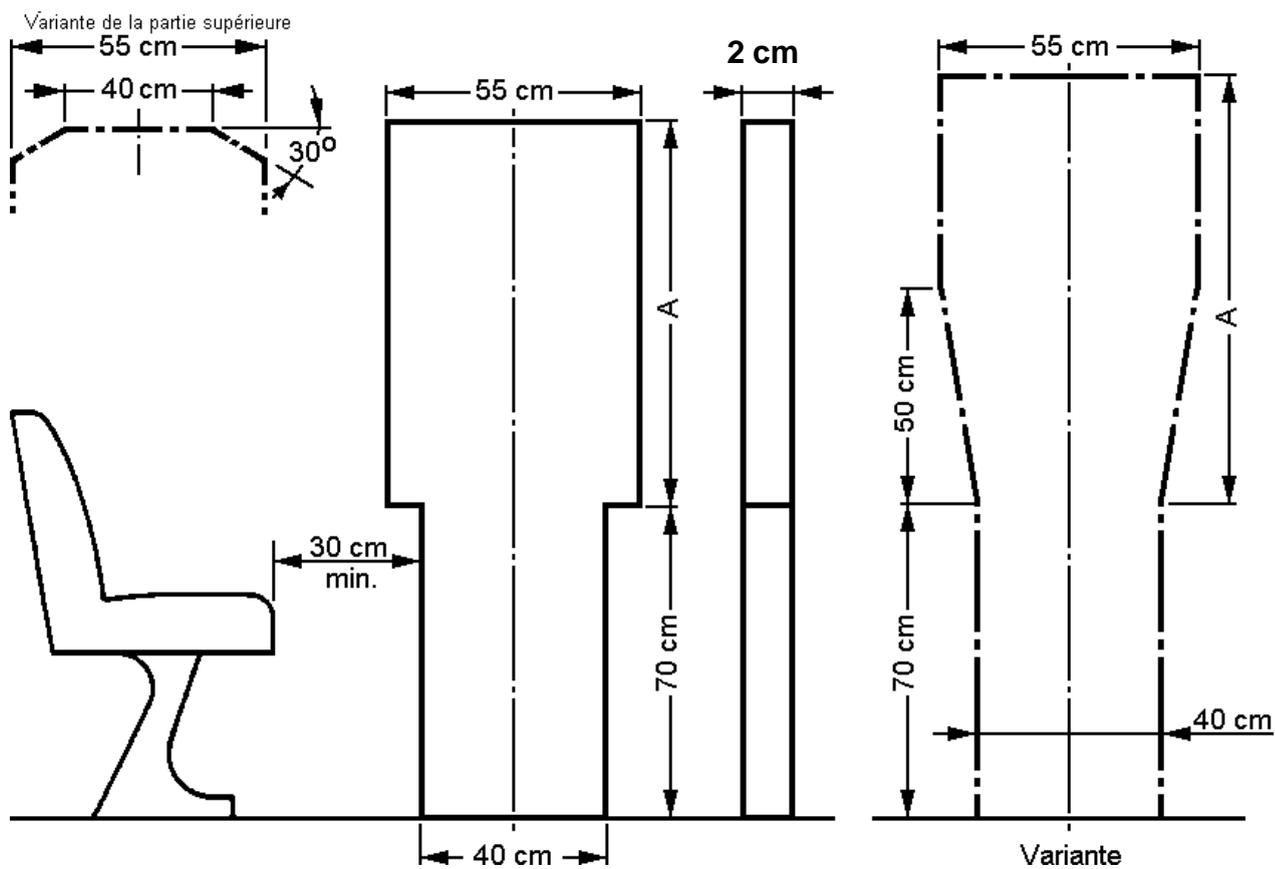
"PRESCRIPTIONS UNIFORMES RELATIVES AUX CARACTÉRISTIQUES DE CONSTRUCTION  
DES VÉHICULES M2 ET M3 DE FAIBLE CAPACITÉ"

Paragraphe 5.7.1.1. modifier comme suit :

"... d'un panneau vertical rectangulaire de 2 cm d'épaisseur, 40 cm  
de largeur, et 70 cm ...."

Annexe 3, figure 1, modifier comme suit:

"



"